



## COMMUNIQUE DE PRESSE

21 avril 2015

### Création d'une plate-forme régionale d'instruction des demandes d'acquisition de la nationalité française en Aquitaine

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2015, les demandes d'acquisition de la nationalité française (par décret de naturalisation ou par acquisition en raison du mariage avec un ressortissant français) présentées par les personnes domiciliées en Lot-et-Garonne sont instruites par une plate-forme régionale située à Bordeaux.

Dans le cadre de cette réorganisation, les postulants à la nationalité française seront invités à transmettre leur dossier par courrier à l'adresse suivante :

Préfecture de la Gironde  
DASP – SII – Naturalisations  
2, esplanade Charles de Gaulle – CS 41397  
33077 BORDEAUX Cedex.

Les formulaires réglementaires de demande et toutes informations relatives aux procédures d'accès à la nationalité française sont disponibles sur les sites internet départementaux des préfectures de Gironde et de Lot-et-Garonne ([www.gironde.gouv.fr](http://www.gironde.gouv.fr) ou [www.lot-et-garonne.gouv.fr](http://www.lot-et-garonne.gouv.fr) rubrique « démarches administratives », « accueil des étrangers », « accès à la nationalité française » ainsi que sur le site [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)).

Pour tout renseignement utile, une permanence téléphonique est également assurée les mardi, mercredi et jeudi de 9h30 à 11h30 ☎ : 05 56 90 62 99.

#### CONTACTS PRESSE

**Marie-Claude BOUSQUIER**  
☎ 05 53 77 61 82 ou 06 73 56 75 50  
[marie-claude.bousquier@lot-et-garonne.gouv.fr](mailto:marie-claude.bousquier@lot-et-garonne.gouv.fr)

**Joëlle MEURISSE**  
☎ 05 53 77 61 83  
[joelle.meurisse@lot-et-garonne.gouv.fr](mailto:joelle.meurisse@lot-et-garonne.gouv.fr)

[www.lot-et-garonne.gouv.fr](http://www.lot-et-garonne.gouv.fr)



[@prefet47](https://twitter.com/prefet47)